

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 42/1951 (1951)

**Artikel:** Valais  
**Autor:** L. B.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-113859>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*du corps enseignant.* Celle de la *loi sur l'assurance scolaire* est encore à l'étude.

Au point de vue de la santé des élèves et des membres du corps enseignant, l'année scolaire 1950 a été l'une des meilleures de ce dernier quart de siècle.

L'effectif global des élèves qui, en 1949, était supérieur d'environ 200 à celui de l'année précédente, a subi une nouvelle augmentation de 400, dont 270 dans les écoles primaires inférieures où le nombre des classes a passé de 486 à 490. Si aucun changement n'est à signaler à cet égard dans les écoles primaires supérieures, on a constaté une diminution d'effectif de 90 élèves dans les écoles secondaires.

A.-U. TARABORI.

## Valais

Nos collèges classiques et techniques et nos écoles à tous les degrés ont continué, dans le silence, leur travail habituel. Rien de bien sensationnel à signaler. On souhaiterait toutefois, surtout chez les collégiens, une plus grande résistance à la dispersion et à la superficialité qui menacent notre jeunesse. Les rapports annuels des Recteurs de nos collèges se font l'écho de cette préoccupation. Les lecteurs de *l'Annuaire* ne liront pas sans profit les lignes suivantes extraites du rapport si suggestif présenté par M. le Chanoine Dayer, recteur du Collège de Saint-Maurice :

Une année scolaire, même quand elle est toute unie et paisible comme celle qui vient de s'écouler à Saint-Maurice, est toujours une source de réflexions et d'expériences.

Ces longs mois passés en contact quotidien avec quelque cinq cents étudiants qui s'essayent à penser et à vivre en hommes, les efforts pour leur donner le meilleur de soi-même, les réponses généreuses que l'on reçoit de temps à autre et qui retentissent au fond de l'âme comme des vagues de fraîcheur et de réconfort, les impuissances et les échecs ébauchés puis abandonnés : tout cela pose tant de problèmes et pour soi-même et pour ceux que l'on veut servir !

Eux, les jeunes de notre temps, ne sont pas beaucoup différents de ceux d'autrefois.

Les tendances à la dissipation et à la dispersion s'accroissent cependant aujourd'hui d'une manière inquiétante.

Une curiosité superficielle et insatiable épuise souvent en eux les sources de la réflexion et du recueillement. On court sur toutes les pistes de l'imagination et du sentiment, sans jamais prendre

le temps de se concentrer sérieusement sur une question. D'où un chaos inévitable de l'esprit où il est très difficile de démêler des lignes de force sur lesquelles pourrait s'établir le centre vivant de la personnalité.

A cette dispersion de l'esprit répond nécessairement une altération grave de la ferveur et de l'enthousiasme que l'on aime chez les jeunes, et une fuite de tout engagement pratique sur le plan de la vie morale et religieuse.

On a l'impression de se trouver, à certains moments, devant une perte progressive, lamentable, du sens de l'absolu et du sacré, sans lesquels il n'est pas possible pourtant d'obtenir une plénitude de développement spirituel et humain.

L'ambiance sociale de notre époque exerce sans doute une influence considérable sur les jeunes, même lorsqu'ils sont très protégés.

Les courants violemment antiintellectualistes de notre temps, le déchaînement des instincts qui se manifeste dans la littérature et les arts, les réclamations et les amertumes partout répandues contre l'état social, ces facteurs portent certainement une grande part de responsabilité dans les difficultés que les jeunes éprouvent aujourd'hui à s'ouvrir sur une culture authentique de l'esprit et du cœur. « Notre époque, écrivait récemment M. Gabriel Marcel, nous présente le spectacle d'une véritable cohérence dans l'absurde. La pensée matérialiste, qui est à la source de cet effondrement dans l'absurde, atteint de nos jours une cohésion et une virulence qu'elle était loin d'avoir autrefois où l'on voyait couramment des hommes qui se croyaient imbus de principes matérialistes se montrer dans la vie aussi scrupuleux que les Kantiens. Aujourd'hui, le matérialisme a envahi toutes les régions de la vie pratique. Il est devenu une foi et une mystique. Il entretient un climat irrespirable à l'âme et rend extrêmement ardue la tâche de ceux qui veulent vivre et grandir selon l'esprit ».

« Notre seule chance, ajoute M. Gabriel Marcel, est d'en appeler à un ordre de l'esprit qui est aussi celui de la grâce et qui est malgré tout la nourriture de l'âme. Nous avons à proclamer à temps et à contretemps, que la vie d'ici-bas n'est en réalité qu'un secteur d'un développement qui se poursuit au-delà de tout le visible. »

Après cette citation, glanons quelques brèves nouvelles scolaires.

*Collèges.* Au cours de l'année 1950, le Conseil de l'Instruction publique a décidé de procéder à la revision des programmes de la section classique et de la section technique. Il a chargé les recteurs d'établir un avant-projet qui sera étudié et mis au point par le Conseil.

— Le Collège de Sion a été fréquenté par 329 élèves, dont 198

en section classique, 56 en section technique et 75 en section commerciale. Celui de Brigue par 297 élèves, dont 150 en section classique, 116 en section réale et 31 à l'école allemande. Celui de Saint-Maurice, enfin, par 564 élèves dont 354 en section classique, 170 en section commerciale et 40 au cours spécial de langue française. On constate en Valais comme dans toute la Suisse une augmentation toujours plus marquée du nombre des étudiants fréquentant les sections réales, techniques et commerciales. Le temps n'est peut-être pas très éloigné où le nombre de ces étudiants dépassera celui des étudiants en section classique. Signe d'une époque qui semble attacher plus d'importance à la matière qu'à l'esprit.

*Ecoles normales.* L'Ecole normale des Instituteurs avait à peine terminé l'année scolaire qu'elle était frappée d'un grand deuil : elle perdait son professeur de dessin et de pédagogie, M. François Haeseli. Cet excellent maître se dépensa sans compter auprès de ses élèves et ne mesura pas son dévouement au service de tout le personnel enseignant valaisan, soit par ses publications, soit par ses cours de perfectionnement. D'autre part, comme Inspecteur des cours professionnels, M. Haeseli contribua pour une bonne part à l'essor de cet enseignement en Valais.

Les élèves des écoles normales font, durant la dernière année, un stage de deux à trois semaines dans une école primaire de la montagne, si possible une école à tous les degrés. Pour donner un complément à cette formation pratique, le Département de l'instruction publique a organisé durant l'hiver 1950/1951 un nouveau stage de vingt jours auprès d'un maître expérimenté donnant les cours complémentaires aux jeunes gens de 15 à 19 ans. Les normaliens ont assisté d'abord aux leçons comme « auditeurs », puis ils ont été appelés à diriger eux-mêmes les leçons. Ce premier essai a été concluant et il sera renouvelé pour le plus grand avantage des normaliens et des jeunes gens qu'ils auront à diriger à leur sortie de l'Ecole normale.

*Enseignement primaire.* En raison de la situation financière difficile dans laquelle se trouve le canton, il n'a pas été possible de donner suite à toutes les demandes de dédoublement de classe présentées par les communes ; il a fallu se limiter aux cas les plus pressants.

Pour la même raison, il a fallu limiter le nombre de sections des cours de perfectionnement donnés pendant les vacances d'été. Nous avons organisé un cours d'initiation au nouveau programme d'ouvrages manuels dans les écoles de filles. Le programme comprenant l'enseignement aux différents degrés, le cours a été divisé en trois sections, une pour le degré élémentaire, une pour le degré moyen et une pour le degré supérieur. Il a été

suivi par 130 maîtresses. Le même cours a été donné à Brigue pour les institutrices du Haut-Valais. Les instituteurs au nombre de 30 ont été réunis pour des leçons dans une classe à tous les degrés avec application pratique. Souhaitons que les crédits nous soient de nouveau plus largement octroyés pour redonner à ces cours toute l'ampleur qu'ils avaient prise. Nous les considérons comme un élément essentiel pour le progrès de nos classes.

Sur l'appel de plusieurs cantons, en particulier de celui de Neuchâtel, une douzaine de membres du corps enseignant valaisan ont trouvé momentanément un poste dans l'enseignement hors de leur canton. Cet appel inattendu est venu heureusement résoudre, en partie du moins, la pléthore du personnel enseignant valaisan.

Les experts n'ayant pas encore déposé leur rapport complet, la commission de la Caisse de retraite n'a pu faire aucune proposition précise en vue de reviser le règlement. Toutefois, une prise de contact entre les experts, la commission et le personnel enseignant a permis un échange de vues qui disposera les experts à se montrer plus généreux pour les retraités ; cependant, une entente parfaite entre les experts et les retraités sera difficile à réaliser, les premiers étant portés par la nature même de leur mission à sauver la caisse et les seconds à en soutirer le maximum possible.

*Enseignement ménager.* Le diplôme d'enseignement ménager a été délivré à 11 maîtresses de la partie romande du canton et à 8 du Haut-Valais. Celles qui n'ont pu être placées dans des écoles ménagères proprement dites ont été occupées dans les cours nouvellement créés en vertu de l'article 21 de la loi du 16 novembre 1946 sur l'enseignement primaire et ménager. L'article précité prévoit en effet un cours obligatoire pour les jeunes filles de 15 à 19 ans. Cette disposition n'avait pu recevoir une application pratique en raison du manque de personnel enseignant. L'entrée de nouvelles maîtresses dans la carrière a permis de réaliser ce progrès. La durée du cours a été fixée par le Conseil d'Etat à 160 heures. Un programme spécial a été établi en tenant particulièrement compte de l'élément rural appelé à recevoir cet enseignement.

Un cours pour maîtresses enseignant aux écoles normales ménagères a été organisé par l'Office fédéral compétent. Il s'est tenu à Genève du 11 au 16 septembre. Quatre maîtresses valaisannes l'ont suivi. Le programme portait sur la psychologie et la pédagogie en rapport avec l'enseignement ménager.

*Formation professionnelle.* Depuis quelques années, la formation professionnelle a fait des progrès réjouissants en Valais. Il semble

bien que le système adopté se révèle de plus en plus comme le plus pratique pour notre canton. Il comprend :

1. Un cours d'orientation professionnelle et de préapprentissage (6 semaines) ;
2. un cours d'introduction au dessin technique (72 heures consécutives, soit 9 jours) ;
3. l'apprentissage proprement dit. La formation de l'apprenti est assurée simultanément par le patron et l'atelier-école pour la partie pratique et par l'école professionnelle pour la partie théorique.

Ce système progressif de formation supplée avantageusement à l'absence d'une école de métiers proprement dite qui ne serait pas adaptée aux conditions de notre canton.

Les organisateurs de cette formule ont été flattés de recevoir d'un spécialiste en la matière, M. Hoxter, de Londres, la communication suivante : « Après avoir terminé mon enquête sur les différents systèmes d'orientation professionnelle en usage à l'heure actuelle, j'ai adopté le système institué par le Département de l'instruction du Valais. Nous commencerons à Londres avec ce système en février 1951. »

L. B.

## Vaud

### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le compte rendu résumant l'activité déployée en 1950 par le Département de l'instruction publique exprime la satisfaction du Service de l'enseignement primaire à voir s'atténuer peu à peu la difficulté rencontrée ces dernières années dans la repourvue des postes vacants mis au concours dans le canton. Il adresse, d'autre part, un hommage de reconnaissance aux maîtres retraités qui, malgré leur âge et sans souci de leurs convenances personnelles, veulent bien encore accepter la direction provisoire de classes restées sans titulaires et, parfois même, fort éloignées de leur domicile. Grâce à cet apport on a pu enfin renoncer à l'emploi anticipé des jeunes normaliens dont les études ne sont pas terminées. Le souci d'assurer la continuité de l'enseignement en toutes circonstances et dans toutes les parties du pays s'est manifesté d'une façon d'autant plus sensible que les effectifs scolaires et le nombre des classes ont pris ces dernières années la marche ascendante qui s'est fait constater un peu partout dans le monde depuis la fin de la guerre.